

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20130315-0000011175-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2013

Réception par le Prefet : 18/03/2013

Publication : 22/03/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-3-8-3

Séance du vendredi 15 mars 2013

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLEGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-1-8 du 6 décembre 2012 fixant le budget primitif du Département pour 2013,
- VU la délibération n° CG-2012-6-8-2 du 5 décembre 2012, relative à la politique des actions éducatives et de la jeunesse, en 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de modifier les secteurs de recrutement des collèges de SIERENTZ, VILLAGE -NEUF, MULHOUSE-VILLON et MULHOUSE-WOLF, et de définir les secteurs de recrutement des collèges du Haut-Rhin, à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014, conformément au document joint en annexe.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
Absents : 01